

|  |
| --- |
| Baisse du niveau de vie des retraités |

Vous entendez que la situation des retraitées et retraités est enviable ? Vous êtes retraité et vous n’êtes pas de cet avis ? Vous avez raison, notre situation se dégrade fortement et, si nous ne nous faisons pas entendre, très fort, demain sera pire.

Le cumul des mesures prises depuis 1993

a déjà un impact négatif sur les retraité-e-s actuels

L’indexation sur les prix rogne le pouvoir d’achat

Les pensions ne sont plus indexées sur les salaires, mais sur l'indice des prix à la consommation qui est souvent en décalage : au bout de 20 ans l'écart de niveau de vie salarié-retraité atteint 22 %. Cet indice ne correspond pas au budget d’un retraité, il ne prend pas en compte le poids grandissant des dépenses contraintes, qui pèsent davantage sur les petites pensions (75 % du budget au lieu de 36 % en moyenne).

Dans ce contexte, des mesures fiscales récentes diminuent le niveau de vie

Les retraitées et retraités ont subi des ponctions supplémentaires : suppression de la demi-part fiscale aux parents isolés et aux veufs et veuves ayant eu un enfant, imposition de la majoration de 10 % pour les retraités ayant élevé 3 enfants, instauration de la CASA de 0,3 %, augmentation de la CSG... et comme tout le monde, hausse de la TVA.

La situation empire pour beaucoup de retraité-e-s, dont celles ne touchant que la réversion

Blocage des pensions

**+** ponctions fiscales

**=** baisse du niveau de vie.

Pourtant le niveau de vie constitue une condition essentielle de la citoyenneté. Cela suppose de pouvoir vivre dignement notre retraite pour les besoins élémentaires et pour l’accès aux loisirs, à la culture et pour le droit au tourisme pour toutes et tous.

Le cumul des mesures prises depuis 1993 fait baisser

de plus en plus les pensions des nouveaux retraité-e-s

**Les 25 meilleurs salaires annuels au lieu des 10**

Depuis les années 1980 puis 1993, la pension du privé est calculée sur une période de 15 années supplémentaires, forcément moins bonnes, ce qui diminue la pension.

**La durée de cotisation**

Dans tous les régimes, la pension entière était acquise avec 37,5 années de cotisation. La perspective des 42 ans de cotisation diminue mathématiquement la pension de 12 %, sachant que la moyenne de durée de cotisation reste à 37 ans. Cette augmentation de la durée pénalise les femmes en grand nombre.

**La décote**

Cette dégradation est accentuée par la mise en place du principe de la décote, qui peut aller jusqu’à 25 %.

**Conséquence pour les nouveaux retraité‑e‑s : baisse du taux de remplacement**

Un salarié du privé non cadre à carrière complète, de la génération 1950, avait un taux de remplacement (la pension par rapport au salaire) de 75 %. Celui de la génération 1990 n’aura que 65 %.

Conséquences de toutes ces mesures

**Baisse du poids des retraites dans le PIB**

Le cumul de toutes les « réformes » fera passer le poids des pensions dans le PIB de 13,8 % en 2013 à 11,2 % en 2060 sous un double effet :

- l’augmentation du nombre de retraités,

- la diminution de la pension : **la pension calculée en 2060 avec toutes les mesures prises depuis 1993 est de moitié par rapport à celle qui aurait été attribuée avec les règles de calcul des années 1980.**

**Davantage de retraité-e-s sous le seuil de pauvreté**

Le taux de pauvreté chez les retraités, contrairement à l'ensemble de la population, a augmenté, passant de 7,7 % en 2012 à 7,9 % en 2013, soit plus d’un million de personnes.

Près de 5 millions de retraité-e-s ont leur pension revalorisée pour atteindre le « minimum contributif » de 687,32 € (56% des femmes et 25% des hommes), 17 % ont moins de 600 €. La pension des femmes est égale à 58% de celle des hommes, car le système de calcul des retraites augmente les inégalités au travail.

Aucune instance ne permet aux retraités et à leurs organisations syndicales de discuter de tout cela

Avant les réformes mises en œuvre à partir des années 1980, les pensions étaient, tant pour leur liquidation que pour leur évolution, en lien direct avec les salaires. Salaires dont l'évolution était liée aux négociations salariales entre partenaires sociaux.

Depuis la mise en place de la dernière réforme de 2014, l'évolution des pensions est décidée par le gouvernement seul, sur la base d’un rapport du Comité de Suivi des Retraites au sein duquel ne siège aucune organisation syndicale de retraités.

**Il n'existe aucun lieu, aucune instance** qui permette aux retraités, au travers de leurs organisations syndicales, de négocier ou même simplement d’émettre un avis sur l'évolution des pensions.

Nos revendications

Les richesses ne manquent pas mais elles sont de plus en plus mal réparties, les inégalités augmentent entre les pauvres de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches, les classes moyennes sont durement touchées, les entreprises bénéficient de plus de 200 milliards d’exonérations sociales et fiscales, etc. Attribuer davantage de richesses aux plus démunis, pour les pensions directes et de réversion, c’est donner du pouvoir d’achat immédiatement utilisé dans la consommation courante.

**Nous revendiquons :**

• l’arrêt du gel des pensions et l’abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ;

• l’augmentation des pensions directes et de réversion pour les femmes et les hommes ; l’amélioration du pouvoir d’achat des retraités, et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;

• le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l’année prenant en compte l’évolution des salaires ;

• la mise en œuvre au 1er janvier 2016 d’une loi sur l’adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d’autonomie par la Sécurité Sociale ;

• le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé et de l’aide à la personne.

|  |
| --- |
| **Pour ne pas subir, nous devons agir. Nous sommes 16,7 millions de retraitées et retraités,** **nous devons faire sentir notre poids dans la société,****nous devons le montrer au gouvernement et aux élus.**Participez au rassemblement le 24 novembre 2015à XX heures devant la préfecture de YYYYYYYYYYYY |